

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement de l'entrée de Royan sur la RD 750 (ex-RN 150),
entre la rocade de Royan (RD 25) et l'aérodrome de Royan-Médis (RD 750).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil départemental de la Charente-Maritime

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Dominique BUSSEREAU, président du CD17

RCS / SIRET

2 | 2 | 1 | 7 | 0 | 0 | 0 | 1 | 6 | 0 | 0 | 7 | 3 | 8

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6 - a	<ul style="list-style-type: none"> * Aménagement de la RD 750 sur 1 850 ml environ * Reconfiguration du carrefour-giratoire existant de la rocade * Création d'un carrefour-giratoire d'accès à la zone d'activités au droit du supermarché Leclerc * Création d'un carrefour-giratoire de desserte de la zone commerciale de Médis * Création d'une voie communale au nord de la zone de Royan 2 (2 variantes V1 et V2) * Création d'une voie communale au sud de la zone commerciale de Médis
* le schéma global intègre le carrefour-giratoire de l'aérodrome mis en service en 2015	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Aménagement de la section courante RD 750 avec la création de deux voies de circulation sens Saujon-Royan et une voie de circulation sens Royan-Saujon
- Création de deux giratoires et reconfiguration du giratoire de la rocade
- Création de voies communales pour desservir les zones de Royan 2 et Médis.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'améliorer les conditions de circulation dans l'entrée de l'agglomération de Royan, en terme de sécurité routière et de fluidité de la circulation.

Cet objectif ne pourra être atteint qu'en séparant les flux routiers d'entrée et sortie de Royan et les flux de desserte locale des zones commerciales de Royan 2 et Médis, situées de part et d'autre de la RD 750.

La réalisation des voies communales garantiront un meilleur accès aux 2 zones.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet comprend l'aménagement de la section de la RD750 entre le carrefour-giratoire de la rocade (RD25) et le carrefour-giratoire de l'aérodrome de Médis, marquant l'entrée de la zone urbanisée de Royan. La limitation de vitesse de cette section à 50 km/h sera maintenue.

L'aménagement comprend notamment :

- la création de 2 carrefours-giratoire et la reconfiguration de celui de la rocade
- l'aménagement de la section courante de la RD 750 en boulevard urbain avec 2 voies de circulation sens Saujon-Royan et une voie de circulation sens Royan-Saujon
- le dévoiement de la VC n°11 sur la zone commerciale de Médis, permettant de limiter l'impact sur le bois en supprimant une branche sur le giratoire "Leclerc" à construire et de supprimer le trafic automobile dans le bois.
- la réalisation de 2 voies communales au nord de Royan 2 et au sud de la zone de Médis/

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une séparation des flux routiers entre le trafic de transit et le trafic local d'accès aux 2 zones commerciales.

Cette séparation des flux participe au renforcement de la sécurité routière et à la fluidité du trafic.

Une étude paysagère sera engagée, elle permettra de renforcer l'image de l'entrée de Royan. Les travaux paysagers correspondant seront imputés dans le coût global du projet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Evaluation des incidences NATURA2000
- Autorisation de défrichement
- Procédure "loi sur l'eau"

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Reprise géométrique du giratoire existant de la rocade	R = 25 m
- Construction du giratoire au niveau du supermarché Leclerc	R = 35 m
- Construction du giratoire d'accès à la zone de Médis	R = 25 m
- Aménagement de la section de la RD750 en boulevard urbain	= 1850 m environ
- Dévoisement de la VC 11 vers la zone de Médis	= 600 m environ
- Réalisation de 2 voies communales au nord Royan 2 et sud zone de Médis	= 2200m environ
+ carrefour-giratoire "aérodrome" réalisé et mis en service en 2016	R = 35 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

ROYAN :

RD 750
Avenue A-L Lavoisier
Avenue L. Boucher
Avenue du 4eme zouave
Voie communale n°11

MEDIS :

RD 750 - route de Royan

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 ° 59' 55" 6 Lat. 45° 37' 35" 2 N

Point d'arrivée :

Long. 0 ° 58' 41" 00 Lat. 45° 38' 02" 3N

Communes traversées :

ROYAN (17 200)
MEDIS (17 600)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF I "Marais de Pousseau" ZNIEFF II "Estuaire Marais et Coteaux de la Gironde en Charente-Maritime"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Royan
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPBE en cours par le Département. Le projet ne générera pas de trafic supplémentaire. Zone inconstructible dans une bande de 75 m de part et d'autre de l'axe de la RD 750 (article L 111.1.4 du code de l'urbanisme)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les études permettront de délimiter les ZH et le cas échéant envisager des mesures compensatoires
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN portant sur le risque incendie de forêt et érosion littorale (approuvé ?) Prescrit par arrêté préfectoral du 27/10/2008
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre de captage "Marché de gros"
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC Marais et falaise des coteaux de Gironde ZPS Estuaire de la Gironde - marais de la rive nord
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les études ne sont pas assez avancées pour préciser les volumes de déblais/remblais et le cas échéant le volume des matériaux excédentaires. Les matériaux excédentaires seront évacués du site vers des filières de traitement agréées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les études ne sont pas assez avancées pour préciser les volumes de déblais/remblais et le cas échéant le volume des matériaux à apporter. Ils proviendront de carrières agréées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude incidence NATURA2000 permettra de préciser ce point et de mettre en oeuvre la démarche ERC

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De manière mesurée, l'aménagement impactera le bois (hors EBC) en s'inscrivant dans l'emplacement réservé à l'Etat. Les voies communales consommeront un peu d'espace terrain aérodrome et espaces agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne conduira pas à générer un trafic supplémentaire.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	statu quo - trafic identique
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, des ateliers de compactages pourront générer des vibrations</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le chantier pourra générer des déblais excédentaires qui seront évacués dans des filières de traitement agréées.</p> <p>Le fraïsat des enrobés sera réutilisé au maximum pour composer les enrobés neufs.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La DRAC sera saisie pour savoir si elle prescrira un diagnostic archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet global intègre les voies communales nouvelles souhaitées par Royan et Médis

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'aménagement principal consiste à reconfigurer la RD 750 actuelle.
 Un coordonnateur environnemental sera désigné par la maîtrise d'ouvrage pour prendre des garanties en phase chantier.
 Une étude paysagère permettra de valoriser l'entrée de Royan

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le strict aménagement de la RD 750 avait fait l'objet d'un CERFA au cas par cas. L'Ae avait dispensé la maîtrise d'ouvrage d'une étude d'impact et préconisé un dossier "Loi sur l'eau".

L'intégration dans le projet global des voies communales conduit à cette seconde saisie de l'avis de l'Ae.

Dans la mesure où le principal du projet concerne la section routière RD750, dans la mesure où le projet ne générera pas de trafic supplémentaire et dans la mesure où un effort paysager sera réalisé, l'étude d'impact n'apparaît pas indispensable.

La maîtrise d'ouvrage s'oriente vers une étude d'incidence NATURA 2000, un dossier de défrichement et un dossier "loi sur l'eau"

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Copie de l'avis de l'Ae de 2014 Carte des ZNIEFF Arrêté Préfectoral captage eau

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Saintes

le,

23/5/2017

Signature

Le Directeur des Infrastructures


Frédéric CARON

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

